

Le code des douanes rénové  
L'OTR sensibilise  
partenaires  
commerciaux et  
journalistes P 2

**SEGUCE: Réforme du trafic import des véhicules d'occasion**



**Un séminaire  
pour rassurer les  
transitaires**

P 5



# LIBERAL

*Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion*

N° 0212 du Lundi 08 juin 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

**Culture de  
l'excellence en  
Afrique P 2**



**Komlan Eklou sacré  
Icône de la presse  
par la RDI France**

**Préparatifs  
éliminatoires Can  
2017**



**La fermeté du  
coach Tom  
Saintfiet séduit**

P 6



**De l'Assemblée Nationale à la primature  
KLASSOU Selom, le choix d'un  
Premier Ministre 100% UNIR**

P 3

**L'économie bleue marine au cœur d'un sommet  
extraordinaire de l'Union Africaine au Togo**

**La capitale Lomé peut-elle héberger  
les 5000 invités attendus?**

P 7





## Culture de l'excellence en Afrique

# Komlan Eklou sacré Icône de la presse par la RDI France

On en parlait lors du déjeuner de presse offert par la centrale d'achat française René Descamps International (RDI France) à la presse togolaise à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la liberté de la presse. Il s'agit bel et bien du prix de « l'icône de la presse » institué par la société à l'occasion de sa cinquième année d'exercice dans la sous région. La cérémonie de remise de ce prix s'est tenue le samedi dernier dans la capitale togolaise. Pour cette première, c'est M. Komlan Eklou, journaliste et consultant, correspondant de Radio France Internationale (RFI) qui a été nommé Icône de la presse 2015 pour son management de l'information, son professionnalisme et son dynamisme. Ceci s'inscrit dans le cadre du programme de développement de la culture de l'excellence en Afrique.

Pour le lauréat de ce prix choisis selon six critères des plus rigoureux. Il s'agit en l'occurrence journaliste être africain, pratiquant le métier depuis plus de vingt ans. Diriger un organe de presse et être un



encadreur, vecteur ainsi du savoir et de l'expérience qu'il a su emmagasiner depuis tout ce temps constituent les majeurs critères sur lesquels la société s'est basée pour lui décerner ce prix. M. Komlan Eklou a fait part de sa surprise et de l'honneur qui lui échoit d'être le premier à qui ce prix est décerné. Il a donc témoigné de sa gratitude à la

société, a exhorté les sociétés de la place à se tourner un peu plus vers le social, vers la presse. Il a aussi appelé la jeune génération de journaliste à plus d'engagement et de professionnalisme dans l'exercice de la profession : « la meilleure expérience s'acquiert au fil du temps. Continuez donc à travailler et surtout dites-vous

qu'on ne finit jamais d'apprendre. On a beau être méticuleux, dans ce domaines il y a toujours de ces aventures qu'ont vit... » a-t-il convié les uns et les autres tout en les appelant au sens du sacrifice.

Pour M. Amétsipé Eric, représentant sous régional de RDI France, ce prix dénote de l'engagement de la centrale

d'achat aux côtés des personnes des divers secteurs ciblés qui ont opté pour l'excellence : « Il s'agit pour nous de soutenir ces acteurs, de les équiper, de leur montrer notre engagement à leur côté et dans leur quotidien... » a-t-il déclaré. Il a aussi sollicité le soutien moral de l'icône, son dynamisme à la jeune classe des journalistes et exhorté le monde du journalisme togolais à œuvrer pour ravir la deuxième édition de ce trophée sous régional. Centrale d'achat française, RDI est spécialisée dans les domaines de l'aéronautique et des équipements aéroportuaires, du ferroviaire, de l'auto, de l'hôtellerie, de l'informatique et de la téléphonie, des hôpitaux ainsi que des équipements portuaires. Depuis plus de deux ans, RDI a opté dans le cadre d'un programme de développement de l'excellence en Afrique pour un accompagnement et un soutien aux journalistes, aux élèves, aux mécaniciens, aux manutentionnaires, ... excellents dans leurs divers domaines. ■

*Démocrate*



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion  
Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

**Directeur de la Publication**  
Fabrice P. Dariworé

**Comité de Rédaction**  
Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice  
Démocrate KOUDAMA

**Correcteur**  
S. Didier

**Infographie**  
Raphaël AHIALBLE

**Adresse**  
Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

**Imprimerie**  
La Colombe  
**Tirage**  
2000 exemplaires

## Le code des douanes rénové

# L'Office Togolais des Recettes sensibilise partenaires commerciaux et journalistes

Voté le 10 avril 2014 et promulgué le 28 avril de la même année, le nouveau code des douanes du Togo est adopté le 08 janvier 2015. Après la phase d'adoption, il revenait à l'Office Togolais des recettes de sensibiliser les médias et partenaires commerciaux sur le contenu de ce nouveau document. C'est donc en atelier de formation le 29 mai au siège de l'office que le code a été présenté aux journalistes. Selon SOTODJI Ablam Directeur des études et de la législation, l'innovation de ce code est une inspiration d'abord de l'ancien code togolais ensuite des codes de ; l'UEMOA, du Sénégal de l'Union Européenne et aussi des règles pertinentes de l'OMC et de l'OMD. Réparti en trois grands axes, le nouveau code des douanes fait 371 pages contre 314 de l'ancien.

Dans le 1er axe intitulé : Transparence et prévisibilité ; on retrouve de nouveaux articles comme l'octroi de la clause transitoire (art 13), déclaration des marchandises (art1) ou encore le délai de



marchandises fixé à 120 jours dans l'ancien code et ramené entre 360 et 90 jours dans le nouveau code. Dans ce grand axe, on retrouve également l'article d'acquisition à caution, ou de manipulations autorisées en entrepôts (art 138, 141) ; le délai de séjour

en entrepôt qui est passé de 3 ans à 12 mois. Le second axe concerne la modernisation de l'action de l'administration. Dans cet axe on retrouve des articles sur la prohibition de la contrefaçon de marque (art 330/2) ; le contrôle de certaines opérations effectuées dans le cadre de l'union douanière ou encore la reclassification des contraventions douanières (art 325). Cet axe met en exergue également les 4 classes de conventions douanières et les 3 classes de délits. L'axe facilitation et meilleure prise en charge des droits des usagers qui est le troisième, regorge de nouveaux articles comme le recours à la commission (art94 et 351); le recours de la commission nationale de conciliation entreprise douanière (art 360) ; possibilité de dédouaner en l'Etat des marchandises (art 92). Ce nouveau code ainsi permet au Togo de pouvoir se donner une image dans le commerce extérieur sur des bases légales. ■

*Keyewa*



## De l'Assemblée Nationale à la primature KLASSOU Selom, un Premier Ministre 100% UNIR pour diriger le gouvernement



Des supputations allaient bon train autour du choix du Premier Ministre, d'aucuns voyaient le chef de l'Etat piocher au sein de l'opposition d'autres avaient parié plutôt sur un togolais de la diaspora notamment un cadre des nations unies mais au finish le remplaçant de Ahoomey-Zunu était si près. Son nom n'avait pas du tout circulé dans les différents pronostics au sein de l'opinion. KLASSOU Selom, le numéro 2 de l'Assemblée Nationale désormais locataire de la primature. Contrairement à son prédécesseur Ahoomey-

Zunu un transfuge de la CPP, KLASSOU Selom est un militant convaincu du défunt Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) et du parti UNIR. « Nous aurons à traduire dans les faits, la politique et la vision du chef de l'Etat » a-t-il déclaré sur les chaînes publiques 24 heures après sa nomination. Le nouveau Premier Ministre trace-t-il déjà les grandes lignes de sa prochaine déclaration de politique générale? Le nouvel homme fort de la cité OUA parle de continuer avec la politique de relance économique, de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi

pour la jeunesse.

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé met ainsi fin au suspense autour de la nomination du Premier Ministre et ceci, un mois après sa réélection. Place désormais aux tractations pour la formation d'un nouveau gouvernement. S'agira-t-il d'un gouvernement d'ouverture ou d'une équipe uniquement composée des cadres à l'image du chef du gouvernement c'est-à-dire 100% UNIR? ■

*P. Fabrice*

### Qui est KLASSOU Komi Sélom ?

Né le 10 février 1960 à Notsè dans la préfecture de Haho, il a fait ses études primaires et secondaires à Notsè couronnées du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) en 1977.

Ancien élève du lycée technique Eyadema, le nouveau PM y a décroché son BAC II, série FI en 1983, puis il s'inscrit à l'Université du Bénin (UB) où il a obtenu sa Licence ex-Lettres en Géographie physique, option Hydro-climatologie en 1989, sous le manteau du président du MONESTO mouvement des étudiants et stagiaires du Togo)

En 1989 il décroche sa maîtrise dans la même option, puis son DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) en 1991 à l'Université de Bordeaux III (France).

En 1996, Komi Klassou obtient son Doctorat nouveau régime en Hydro-climatologie Appliquée à l'Environnement, à l'Université Michel Montaigne de Bordeaux III.

De 1989-1990, Klassou a été professeur d'histoire et de géographie, au lycée de Tokoin (Lomé), puis assistant-chercheur à l'UB, département de Géographie.

Sur le plan politique, il fut ministre de la Jeunesse des sports et de la culture en octobre 2000, ministre des enseignements primaires et secondaires en juillet 2003 sous le Premier Ministre Koffi Sama jusqu'au décès du Général Eyadéma.

Directeur de campagne de l'actuel Président Faure Gnassingbé en avril 2005.

Il restera Ministre des enseignements primaires et secondaires avant d'être candidat du RPT en 2007 dans la circonscription électorale de Haho aux élections législatives.

Il sera élu puis réélu en 2013 aux dernières législatives dans la circonscription électorale de Haho plateau EST

il restera vice-président de l'assemblée nationale, poste qu'il occupait avant sa nomination à la tête de la Primature.

## Les vérités de l'ambassadeur Allemand qui mettent en boule l'ANC

Nous l'écrivions dans notre précédente parution, les dieux de la communauté internationale ont lâché Jean Pierre FABRE. Le leader de l'ANC candidat malheureux à la dernière présidentielle a fait le choix de la contestation d'une élection crédible et saluée par la communauté internationale et les partenaires du Togo. Comme si cela ne suffisait pas, c'est le diplomate allemand en poste au Togo M Gunter Nooke qui a enfoncé le clou en présentant le Togo comme un modèle de démocratie en Afrique. De quoi irriter Jean Pierre FABRE et les siens habitués à peindre tout en noir et à nier l'évidence notamment les notables avancées dans

divers domaines. L'ambassadeur allemand s'exprimait lors du dîner offert à l'occasion de la visite du représentant spécial de la chancelière allemande Angela Merkel. Dans une interview accordée au très visité site officiel republicoftogo, Gunter Nooke qui a séjourné pendant trois jours à Lomé a déclaré que le Togo est sur le point de devenir un modèle pour la démocratisation en Afrique et on ne peut qu'encourager ce processus qui est conduit sous l'impulsion du chef de l'Etat, ajoute l'officiel allemand.

Il faut dire que pendant longtemps, précisément depuis 1993 le Togo a été mis sur le banc des accusés par la



communauté internationale pour déficit démocratique. Pendant longtemps le

Togo sous Eyadema a fait des pieds et des mains pour la reprise de la coopération, c'était sans compter avec l'intransigeance des institutions comme l'Union Européenne et des pays comme l'Allemagne qui voulaient voir clair avant toute reprise de la coopération. Relever une certaine complaisance allemande vis-à-vis des autorités togolaises ne serait qu'une vue d'esprit quand on connaît la rigueur de ce pays diplomatiquement.

Reconnaître le Togo comme un modèle de démocratie n'est pure réalité et n'en déplaît à ceux qui pensent le contraire. ■

*Dick Mensan*



## Cérémonie de récompense de la performance des chauffeurs à Total Amadou Assimiou promu meilleur conducteur de cette édition

La sécurité routière est l'ensemble des mesures visant à éviter les accidents de la route. Pour garantir cette sécurité routière, la société Total a décidé de s'impliquer davantage en instaurant une politique d'amélioration de transport au sein de la compagnie en récompensant les bons comportements. Pour cette 2ème édition c'est le conducteur du parc AZIZ -Togo qui a été récompensé. En effet AMADOU Assimiou a été gratifié d'une moto escorte haoujue. Evènement à ne pas manquer, cette cérémonie a mobilisé le Directeur Total de la sous région, le directeur général Total Togo, des chauffeurs des employés et un parterre de personnalités. Pour THIBAUT de Langlais, directeur total de la



sous région, ce geste est le meilleur moyen d'encadrer les

bons comportements sur la route. Il a également appelé les chauffeurs à redoubler d'effort et à être plus attentifs.

Cette cérémonie de récompense a été couplée de la remise de cubes de sécurité. Ces cubes sont des programmes de sensibilisation des enfants sur la sécurité routière. Pour le DG de Total-Togo, Abel NANDIOLO, par ce geste Total tient à sensibiliser les élèves sur la sécurité routière. Pour lui il s'agit de faire de ce cube un cheval de bataille. Pour les responsables des établissements notamment l'école catholique de Bè-lagune ; de Hédranawoé ainsi que l'EPP Katanga de Lomé, ce don vient à point nommé étoffer le programme sur la prévention routière. Les responsables de

ces établissements ont promis de faire bon usage de ce matériel didactique qu'ils viennent de recevoir. Il faut rappeler que c'est au total 9 établissements qui ont bénéficié de ces cubes pédagogiques. N'est pas récompensé à Total tout chauffeur ; pour être promu, les conducteurs des véhicules sont tenus de respecter un certain nombre d'obligations et d'interdictions comme : pas de passager public dans le véhicule ; pas de conduite de nuit ou de téléphone portable en conduisant ; le contrôle d'habilitation du chauffeur et le contrôle du véhicule.■

Charles

## Journée de l'arbre au Togo Près de 1400 plants mis en terre



Chaque 1er juin de l'année est célébrée la journée de l'arbre au Togo. Voici bientôt 38 ans que planter un arbre chaque 1er juin de l'année est devenu une habitude. Cette année, l'évènement a été particulier chez les forces de l'ordre et de sécurité du Togo. En effet ce lundi au camp de la gendarmerie d'AgoèCacaveli, le Chef d'Etat-major des FAT le général Katanga et le Colonel Agadazi ont tous deux ouvert la cérémonie en mettant sous terre des plants. Au cours de cette journée, plusieurs jeunes arbres ont été plantés. L'arbre c'est la vie et l'adage « qui plante un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutile » a tout son sens chez les togolais et particulièrement à l'endroit des forces de l'ordre et de sécurité. Après la gendarmerie d'Agoè Cacaveli, le cap a été porté sur le camp de Zowla à Aného. Là aussi, près de 350 plants ont été mis sous terre. La journée du 1er juin palie en quelque sorte à une partie du

déboisement anarchique. Car de récentes études ont montré que le déboisement prend de l'ampleur au Togo. Les besoins des populations en matière de consommation de bois se font sentir au jour le jour. Malgré la présence des gardes forestiers, il n'est pas exclu de voir des populations chaque jour abattre les arbres pour le charbon de bois, les meubles, la construction des maisons et ce dans l'indifférence totale de la loi. Peut-être que si chaque Togolais acceptait de planter un arbre chaque année de sa vie, le Togo retrouverait sa végétation d'antan. Malheureusement ils sont peu nombreux à pérenniser ce geste de Feu Gnassingbé Eyadema. , Rappelons qu'au total près de 1400 jeunes arbres ont été plantés par les forces de l'ordre et de sécurité.■

Charles

## La 4e édition du T des médias a tenu ses promesses

La quatrième édition du T des médias s'est tenue dans la nuit du Samedi 30 mai par un défilé de mode dont les hommes de médias sont mannequins. Ceci dans le cadre des festivités de la journée internationale de la liberté de la presse. Pour cette édition, 20 journalistes ont défilé devant le grand public que grande la salle de l'hôtel Eda Oba n'arrive visiblement plus à contenir pour l'évènement. Ils ont été vêtus par des maisons de coutures togolaises et béninoises dans un style élégant, simple et très branché. Pour David Baïni, promoteur de l'évènement et président de l'agence DBD Com and Partners, cadre permettant aux confrères journalistes de rompre la glace du quotidien éreintant du traitement continue de l'information, le T des médias est aussi une grande occasion pour les professionnels des médias de montrer leur talent de mannequin mais aussi aux stylistes de valoriser leurs créations : « nous avons proposé une soirée qui a pris en compte tous les paramètres afin que chacun puisse passer une très belle soirée » a-t-il confié à la presse à la fin du défilé.

Deux grands tableaux ont donc été présentés au public composé de journalistes ainsi que d'éminentes personnalités. Des collections de tenues de ville et de soirée woodin à la collection Zam-ké de l'association STEJ, les attentes ont été comblées notamment par des



tenues essentiellement faites à base d'emballage de pure water, un appel à la protection de l'environnement, des tenues de journalistes tels les imperméables, les gilets, etc... Egalement pas en reste de ce grand rendez-vous, des prestations artistiques traditionnelles tels Agbadja, Kamou, Tchimou, etc..., ce qui ouvre la perspective d'une impatiente cinquième édition d'un T qui bon an mal an, poursuit sont bonhomme de chemin.■

Dem



## SEGUCE: Réforme du trafic import des véhicules d'occasion Un séminaire pour rassurer les transitaires



Le vendredi dernier, la Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (SEGUCE) a organisé un séminaire de sensibilisation et d'information à l'intention des transitaires non agréés, sur le trafic import des véhicules d'occasion. Ce grand rendez-vous du donner et du recevoir avait pour but de permettre à ces différents acteurs d'échanger et d'expliquer au mieux la procédure sur le trafic import des véhicules d'occasion. Une occasion également pour la société SEGUCE de donner une suite aux réserves émises par les transitaires non agréés sur le démarrage de la phase pilote du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur. Ces derniers en effet mettaient en avant le retard dans les transactions et évoquent des difficultés réelles de terrain que la SEGUCE n'arrive pas à résorber. Pour eux la SEGUCE voulait évoluer dans la mise en œuvre du GUCE sans eux, ce qui n'augurait rien de bon et c'est dans la perspective de répondre à toutes ces revendications, éclairer les uns et les autres que se situe ces échanges avec les transitaires. M. Lederer Olivier, directeur général de la SEGUCE, a d'entrée rappelé quelques-uns des avantages liés à l'exploitation du GUCE. Il s'agit selon lui de « la réduction des coûts et des délais de sorti des marchandises du Port, de la simplification des procédures, de la transparence dans les



relations entre les milieux d'affaires et les autorités publiques et surtout de l'augmentation des volumes du commerce international transitant par Lomé », raison pour laquelle Olivier Lederer a tenu à rassurer les agents transitaires « qu'ils ne sont aucunement visés, de quelque manière que ce soit, par les mutations que la SEGUCE Togo doit opérer dans les activités et procédures du commerce extérieur pour améliorer la mobilisation de recettes de l'Etat ». Au contraire, a-t-il précisé, « il est important que tous les acteurs de la communauté portuaire soient associés au maximum pour une parfaite installation de cet outil de facilitation du commerce extérieur et de sécurisation de la chaîne logistique »

La ministre du commerce et de la promotion du secteur privé a pour sa part mis un accent sur

l'importance de cette inclusion de tous dans son discours d'ouverture de la cérémonie. Pour Mme Legzim Balouki Essossina, les difficultés de l'heure ne doivent en aucun cas entamer la détermination des acteurs ; elles ne doivent également pas les détourner de l'objectif commun qu'est la facilitation des affaires, du commerce. Elle exhorte à cet effet tous les acteurs à un minimum de confiance, de patience et d'audace, de grands atouts permettant de franchir ensemble tous les obstacles pour parvenir à la réussite totale de la réforme. A ce propos, elle déclare : « Toutes les actions menées à ce jour sont largement partagées par vous, acteurs de la communauté portuaire, de sorte que, aujourd'hui, grâce à votre contribution, le Guichet Unique est devenu une réalité au Togo. Les résultats positifs déjà observés dans la mise en place



et l'exploitation de cette plateforme électronique sont la preuve du succès évident de SEGUCE. Je me félicite donc de ce qu'une rencontre comme celle-ci, ajoutée aux différentes concertations, en synergie avec les multiples sessions des comités et commissions permettront aux acteurs du GUCE de comprendre davantage les défis et enjeux de cette réforme économique. Je vous exhorte donc à vous mobiliser pour saisir l'opportunité de cette rencontre pour faire des échanges fructueux afin de permettre au GUCE de s'améliorer, de tenir ses promesses et de réaliser vos attentes »

Le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur est une plateforme électronique dématérialisée, accessible à tout moment et reliant entre eux tous les acteurs intervenant dans les opérations de commerce international. Sa mise en place s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de réformes d'investissement dans

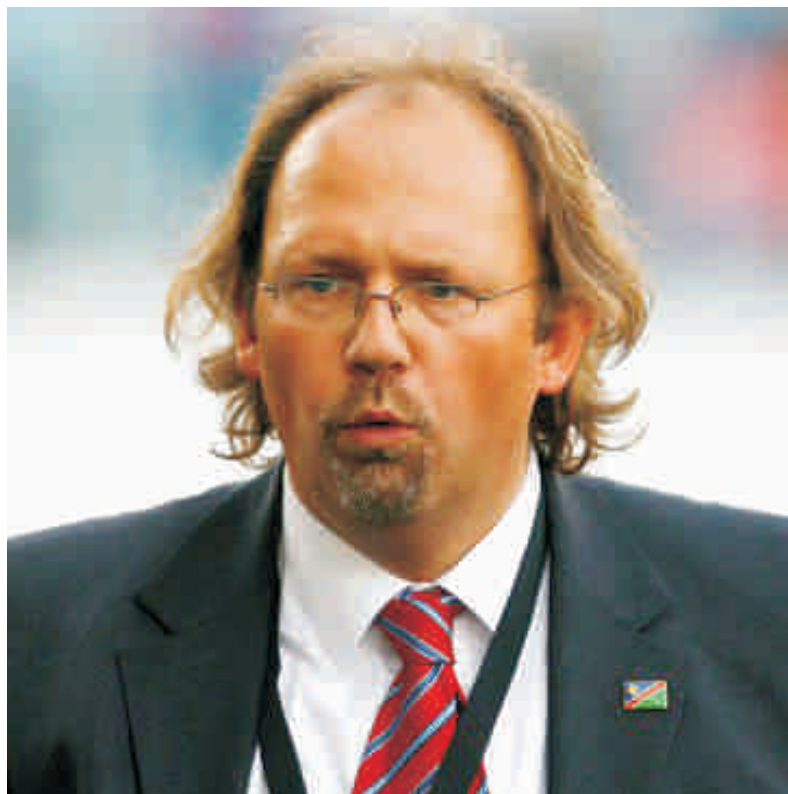
le secteur portuaire. La mission principale assignée à la SEGUCE, gestionnaire de la plateforme, consiste à faire l'état de l'existant afin d'automatiser et d'optimiser les procédures de la communauté du commerce extérieur pour rendre compétitive l'économie togolaise et améliorer la sécurité et l'efficacité des procédures de dédouanement. La récente vague de revendication posée par les transitaires non agréés communément appelés transitaires ambulants peut être mise dans les difficultés de l'heure que seul un dialogue franc et sincère, un apport de tous pourra résorber de manière efficiente. Au sortir de ce séminaire d'information et d'échange de haute facture, les diverses pratiques, en terme de nouvelles procédures infléchiront sûrement la nouvelle vision de ces divers acteurs sur le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur. ■

*Démocrate Koudama*



Préparatifs éliminatoires Can 2017/Le Togo en amical contre le Ghana ce lundi à Accra

## La fermeté du coach Tom Saintfiet séduit



changement. Les ténors et abonnés de l'équipe nationale ont quasiment été convoqués par le nouveau staff. Déjà dans le courant de la semaine dernière, les premiers entraînements ont commencé pour une mise en jambe des joueurs revenus de leurs différents clubs en fin de championnat.

En attendant la prestation des Eperviers face au Libéria dans une semaine, on peut dire que le match de ce soir constitue le second test pour Tom Saintfiet, le nouvel entraîneur de la maison jaune. Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que les Eperviers ont une chance de sortir de leur groupe A composé de la Tunisie, du Libéria et du Djibouti. Mais tel que cela se présente avec des problèmes d'égo, l'on est endroit de se poser des questions. Un travail sérieux mettant en exergue les clivages et conflits d'égo au sein de l'effectif, une tabla rasa des problèmes qui minent le football togolais ne peuvent que venir à bout de ces vieux démons qui hantent depuis belle lurette le football togolais. Wait en see. ■

Dem

### Voici la liste des 24 joueurs sélectionnés dans le cadre de ces deux rencontres

- 1-Mensah Cédric (Colmar, France)
- 2-Klomégan ayao (AS Togo Port, Togo)
- 3-Djehani N'Guissan (Dyto, Togo)
- 4-Mamah Gafar (Dacia, Moldavie)
- 5-Akakpo Serge (Horvela, Ukraine)
- 6-Donou Kokou (Semassi, Togo)
- 7-Nouwoklo Kossivi (AS Togo Port)
- 8-Ouro-Akoriko Sadate (Amazulu, Afrique du sud)
- 9-Améwou Komlan (Al Shaab, Emirats Arabes Unis)
- 10-Womé Dové (Supersport, Afrique du sud)
- 11-Sabah Alban (Dresden, Allemagne)
- 12-Gakpe Serge (Nantes, France)
- 13-Segbefia Kossi Prince (Zorya, Ukraine)
- 14-Dossevi Matthieu (Olympiacos, Grèce)
- 15-Abraw Camaldine (Free State Star, Afrique du sud)
- 16-Aloenouvo Backer (Alkarkh, Irak)
- 17-Amevor Mawouna (Go Ahead Eagles, Hollande)
- 18-Djéne Dakonam (Alcorcon, Espagne)
- 19-Placca FessouMèmèEuloge (Ooterzonen, Belgique)
- 20-Agbegniadan Komlan (AS Togo Port, Togo)
- 21-Aboubacar Rachidou (ASFA Yenenga, Burkina Faso)
- 22-Eninful Henritsè (Kecskemetite, Hongrie)
- 23-Atakora Lalawélé (Helsingborg, Suède)
- 24-Ayité Jonathan (Alanyaspor, Turquie) ■

Le Togo affronte le Libéria dans une semaine, ceci dans le cadre des éliminatoires de la CAN Gabon 2017. En prélude à ce rendez-vous, les Eperviers du Togo croise le fer ce lundi à Accra avec les Blacks Stars, en match amical. Pour cela, une liste de 24 joueurs a été communiquée le vendredi dernier par le nouvel entraîneur des Eperviers. Il faut dire qu'une autre liste avait déjà été communiquée. Cependant face au désistement de Shéyi Adébayor, qui visiblement n'a plus la tête au football, à l'indiscipline de Agassa et de Floyd Ayité et qui ont été du coup écartés de l'effectif, la liste a donc été réaménagée par le sélectionneur le vendredi dernier. De cette liste, à part l'entrée de N'Guissan Djéhani, Agbégniadan Komlan, Eninful Henritsè, Aboubacar Rachidou, Klomégan Ayao et de Placca Fessou, on ne note aucun grand

## Le pasteur Edoh président du MMLK devant la justice Mercredi prochain Retour sur l'affaire qui l'oppose au libanais Varindani

Le pasteur Edoh Komi, président du Mouvement Martin Luther KING, avec comme slogan "la Voix des sans voix", comparait le mercredi 10 juin 2015 par-devant le tribunal de Lomé, statuant en matière correctionnelle. C'est une citation à prévenu, à la requête du Procureur de la République, suite à une plainte d'un libanais, le sieur LALL VARINDANI, directeur de Société à Lomé.

Il est reproché au pasteur d'avoir, le 10 Septembre 2012, proféré par écrit, des menaces contre la vie ou l'intégrité physique du plaignant. Il lui est également reproché d'avoir imputé à Varindani des faits de nature à porter atteinte à son honneur et à sa réputation, des faits prévus et punis par les articles 50 et 58 du Code pénal.

En effet, le pasteur Edoh, sous le manteau de défenseur des droits de l'homme, s'est invité dans une affaire



qu'il qualifie d'injuste. Il s'agit d'une affaire qui oppose les enfants de Feu AYAWO AKOLI POKOU et le libanais M. Varindani. Sur la base d'un document qui n'a aucune valeur juridique selon le pasteur Edoh, M. Varindani à la mort du

sieur AYAWO AKOLI POKOU se présente pour confisquer et saisir les biens immobiliers et mobiliers du défunt.

Voici transcrit en français le document rédigé en Anglais: "Ceci pour confirmer que j'ai remis 50 000 000 (Cinq cents millions CFA) à M. Ayao pour investissement avec 12% d'intérêt par an. L'investissement débute le 1er juillet 2004. M. Yao me paiera en Décembre 2005".

Premier indice qui suscite interrogations, la somme écrite en chiffres représente en lettres Cinquante millions, ce qui ne correspond pas aux 500 millions écrits en lettres entre parenthèses. Deuxième indice, si tant est que M. Varindani a remis 500 millions à M. Ayao, comment comprendre que cette transaction se soit déroulée sans un seul témoin. Troisième indice, M. Varindani n'a pas signé le document. Un cachet du cabinet Me Aquereburu figure en bas du

document, ce qui renforcerait la confusion des héritiers en constatant les énormes insuffisances qui portent atteinte à l'authenticité du document. Le pasteur Edoh et les héritiers arguent que le nom complet de M. Ayawo n'a jamais été écrit, tantôt c'est Yao, tantôt c'est Ayao, deux prénoms aux écritures différentes du vrai, c'est-à-dire Ayawo.

Dans sa correspondance, le pasteur Edoh a fustigé ce qu'il qualifie de « manigances et les manipulations savamment orchestrées » par M. Varindani et son Conseil pour prétendre confisquer et saisir les biens. Il s'agit de la 6ème convocation dans cette affaire. Le pasteur Edoh à la tête d'un mouvement créé par lui-même intervient dans plusieurs affaires à caractère surtout social en faveur des démunis. C'est la voix des sans voix comme il aime bien se faire appeler. ■

La Rédaction



## L'économie bleue marine au cœur d'un sommet extraordinaire de l'Union Africaine à Lomé

# Vers une charte sur la sécurité maritime



C'est parti l'Etat togolais se lance dans la phase de concrétisation du sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique. Au cours d'une conférence de presse le 2 juin dernier animée finalement par le chef du gouvernement en lieu et place du chef de l'Etat comme annoncé préalablement, les contours et détails sur ce grand événement ont été annoncés.

Le sommet aura lieu du 2 au 7 novembre à Lomé, il sera précédé d'une réunion des experts et plénipotentiaire et celle des ministres des affaires étrangères en début du mois de novembre.

Les sujets au menu des discussions à Lomé tourneront autour de deux

grands axes notamment la coopération régionale et internationale pour la sécurité maritime avec en toile de fond la piraterie maritime. Selon des statistiques, on note en moyenne une attaque par semaine des pirates dans le golfe de Guinée. La pêche illicite et les trafics illicites de tout genre transitant par la mer représentent un chiffre variant, entre 10 et 23 milliards de dollars et crée un manque à gagner.

La sécurité maritime et le développement ce sera l'autre grande attraction du rendez-vous de Lomé avec la mer présentée comme un réel facteur de développement. 2500 milliards de dollars proviennent de la mer et pour ce qui est de l'Afrique, 90% des importations et exportations sont effectués par la mer. Voilà autant d'enjeux justifiant la rencontre de

Lomé qui devrait déboucher selon le ministre des affaires sur la ratification d'une charte, une résolution de Lomé sur la sécurité maritime. Au total 38 pays africains ont des façades maritimes mais à ce jour aucun texte juridique.

Selon les autorités togolaises, la conférence de Lomé entend faire de l'espace maritime le levier principal du développement économique et social de l'Afrique. Sont attendus dans la capitale togolaise du 2 au 7 novembre, les chefs d'Etat et de gouvernement de 54 pays de l'Union Africaine. Ils auront la lourde charge de définir une stratégie commune de lutte contre l'insécurité maritime en Afrique et faire la promotion de l'économie bleue marine.■

P. Fabrice

### La capitale Lomé peut-elle héberger les 5000 invités attendus?

On le sait et c'est un acquis le Togo pays d'Afrique de l'ouest s'appête à accueillir un événement de taille à Lomé. Il s'agit d'un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique. Le sommet se tiendra du 2 au 7 novembre avec 53 délégations pour près de 5000 invités attendus à Lomé.

Le Togo a une réputation en matière d'organisation et d'accueil des grandes rencontres internationales. On se souvient des conventions ACP CEE dans les années 80 ou en encore du dernier sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine(OUA) en 2000 à Lomé. Mais c'était il y a longtemps aujourd'hui beaucoup s'interrogent sur la capacité du Togo précisément la capitale à abriter un événement d'une telle envergure. Si aujourd'hui on peut se réjouir de l'existence des infrastructures routières et aéroportuaires adéquates on pourra se faire des soucis en ce qui concerne les infrastructures hôtelières. Les hôtels haut standing sont quasi inexistantes ou se compte au bout des doigts. La disponibilité de l'hôtel 2 février pourra résoudre le problème d'où la nécessité d'accélérer les travaux afin que les soucis d'hébergement ne se pose pas.■

## Journée internationale des Casques bleus

# Le FTSCD honore la mémoire de cinq Togolais

Le vendredi 30 mai dernier, le Forum Togolais de la Société Civile pour le Développement (FTSCD) a organisé une rencontre d'échanges et de débats dans la capitale togolaise à l'occasion de la célébration de la journée internationale des casques bleus. Autour du thème « l'ONU à 70 ans, maintien de la paix : passé, présent et futur » retenu par les Nations Unies, cette rencontre a permis aux divers acteurs réunis en l'occurrence les membres des forces armées, du corps diplomatique ainsi que de la société civile, les autorités togolaises, d'honorer la mémoire de cinq Togolais



casques bleus qui ont perdu la vie au cours de leur mission de maintien de la paix en ce jour et qui ont été décorés à titre posthume par le Secrétaire général de l'ONU. Pour M. Agouta Aladjou, président du conseil d'administration du Forum, à l'exemple de Ban-Ki Moon, les Casques bleus sont

devenus un symbole d'espoir pour des millions de personnes qui vivent dans des pays ravagés par la guerre et ceci au prix des années de luttes et de sacrifice. Il est également revenu sur la bravoure et les innombrables efforts dont fait preuve le Togo dans le domaine. En effet, le Togo fournit quasiment le plus

grand nombre des troupes en Afrique et dispose pour cela d'un centre de formation à Adidogomé, une initiative louable selon M. Agouta.

Il est cependant revenu, comme dans les échanges, sur la préoccupante situation de paupérisation des conflits à travers l'Afrique, ce qui met à mal les objectifs de paix et de développement assignés aux Nations Unies : « La situation des pays tels la Centrafrique, le Tchad, le Soudan, la Lybie, la Tunisie, l'Egypte et le Burundi reste préoccupante. La RDC quant à elle n'est pas encore stable malgré l'intervention des casques bleus. Et à l'heure

actuelle, les pays comme le Nigéria, le Cameroun et le Niger proche de chez nous sont sous la menace incessante de Boko Haram », d'énormes enjeux et défis à relever et qui suscitent l'inquiétude cette particulière journée. Créée le 26 avril 2003, le FTSCD est un réseau d'associations et d'ONG qui a pour but de contribuer au développement socio-économique et culturel du Togo par la promotion des valeurs citoyennes et républicaines. Il œuvre pour la promotion des droits de l'homme, de la démocratie ainsi que de l'Etat de droit.■

Dem

## Communiqué de presse

### Amélioration du climat des affaires au Togo : Le gouvernement maintient le cap

**Dans sa volonté de faire de notre pays un hub économique de premier rang, le gouvernement poursuit son vaste chantier de réformes en vue d'alléger les conditions de création et d'exercice des activités économiques. Pour les années 2014 et 2015, d'importantes réformes ont été mises en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation.**

#### A. CREATION D'ENTREPRISE

1. L'arrêté interministériel N°162/MCPSP/MJRIR/MEF du 10 septembre 2014 déterminant les conditions de garanties d'authenticité de statuts de Société à Responsabilité Limitée (SARL) établie par acte sous seing privé : le présent arrêté rend effectif la mise en application de l'article N°2 relatif à la forme des statuts. En outre, il donne la possibilité aux investisseurs de télécharger les statuts types gratuitement sur le site du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et de faire le dépôt qui est aujourd'hui possible au moyen d'une simple déclaration de souscription et de versement.
2. La note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015 portant suspension de paiement de redevance à la création : Cette nouvelle disposition supprime des frais de redevances. Elle est effective depuis le 22 janvier 2015. Seul un timbre fiscal de mille (1000) francs sera exigé pour chaque cas, précise la note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015. Par conséquent, les frais relatifs aux formalités de création d'entreprises au Togo sont désormais fixés comme suit :  
Société Personne Morale : 28250 FCFA contre 58.250 FCFA  
Société Personne Physique : 25.400 FCFA contre 34.400 FCFA.

#### B. TRANFERT DE PROPRIETE :

En vue le délai (de plus d'un an à 1 mois) inhérents à la mutation des propriétés, des mesures ci-après ont été prises,

1. les formalités d'enregistrement des actes s'effectuent désormais (depuis le premier mars 2015) à la Direction des Affaires Domaniale et Cadastres (DADC). Les actes enregistrés peuvent être retirés 24 heures après le paiement des droits y relatifs.
2. le dépôt des minutes des actes de transfert de propriété se font en même temps que leurs expéditions au guichet de formalité de l'enregistrement. De même, les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les droits de conservation foncière sont liquidés et payés en même temps au même guichet. Par ailleurs, en vue d'assurer la sécurisation des titres et, en attendant le lancement des travaux de numérisation, la direction des affaires domaniales et cadastrales a repris le processus de scannage des archives des titres fonciers.

#### C. COMMERCE TRANSFRONTALIER

1. Création et opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce extérieur (SEGUCE) : Ce projet basé sur un système de paiement Unique et la dématérialisation des pièces vise à accélérer les formalités, réduire les coûts et les délais dans le cadre des procédures d'importation et d'exportation.
2. Note de service N°009/OTR/CDDI relative à l'utilisation de la liste de colisage et Note de service N°008/OTR/CDDI relative à la production de Certificat d'Origine à l'exportation : Ces nouvelles dispositions relative à la simplification des procédures de dédouanement, soulignent que la liste de colisage et le certificat d'origine ne constituent plus une condition de recevabilité respectivement pour la déclaration d'exportation et la délivrance du document de Déclaration en Douane Unique (DDU).

#### D. OBTENTION DE L'ELECTRICITE

1. Note de Service N°084 /DG/CEET/2015 portant prise en charge et coût d'un branchement MT : Ladite note dont l'objectif est d'améliorer les services à la clientèle, stipule que toute demande de raccordement au réseau MT est prise en charge dès l'expression du besoin et au plus

tard dans les trois (03) jours ouvrables. La recevabilité de la demande est sans frais

2. En outre, en vue de garantir la transparence des procédures et coûts, les coûts de raccordement peuvent être consultable désormais mis en ligne, ceci, selon la nature de la demande.

#### E. PAIEMENT DES IMPOTS :

Les réformes au niveau du paiement des impôts se présentent comme suit:

1. La possibilité pour les contribuables de payer dans les guichets bancaires ouverts dans les centres des impôts interconnectés avec le nouveau système de l'Office Togolais des Recettes (OTR).
2. La mise en ligne du formulaire et bordereaux de déclaration: En vue de faciliter la soumission des formulaires, les formulaires et bordereaux de déclaration des impôts sont désormais téléchargeables sur site de l'OTR.
3. Autres avantages : En vue d'encourager le renforcement de capacité des entreprises, le gouvernement accorde gratuitement six cent mille (600.000) FCFA par apprenti formé aux entreprises personnes physiques ou morales passibles de l'impôt sur le revenu dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (article 1479 bis du CGI).

#### F. EXECUTION DES CONTRATS

1. Elle porte sur l'effectivité du protocole des procédures signé entre le Barreau de Lomé et le tribunal de Lomé : ledit protocole vise à réduire le délai relativement long de règlement des litiges, permet d'encadrer la procédure devant les chambres commerciales du tribunal en fixant à 48 heures maximum la programmation de la première audience après l'enrôlement, en réduisant à deux (02) semaines maximum le délai nécessaire imparti à chaque partie, en fixant le nombre de renvois possibles désormais à trois (03) fois au plus. Ainsi dès l'enrôlement d'un dossier jusqu'à la délibération de la décision, le délai est ramené à trois (03) mois maximum et dans un délai de 72 heures au plus, le greffier d'audience met l'expédition à la disposition des parties.

L'évaluation à mi-parcours du processus fait noter une nette amélioration des statistiques du délai de traitement des dossiers depuis juin 2014 (qui s'établit à 97 jours contre 187 jours avant juin 2014 et 548 avant début 2014).

2. Projet en cours de réalisation: Il s'agit du projet de renforcement de capacités des chambres commerciales dont l'objectif est double : (i) assurer une automatisation de la procédure de traitement des dossiers et, (ii) former les différents acteurs de la chaîne (avocats, greffiers et magistrats etc..). L'innovation porte sur trois points essentiels:

- ✓ L'accès à l'ensemble des décisions caractéristiques commerciales du tribunal et de la cour d'appel de Lomé ainsi que celles d'autres juridictions
- ✓ la mise en place d'une procédure de recherche
- ✓ la création d'outils de consultation en ligne.

pour ce faire les actions ci-après sont en cours de finalisation

- la mise en place (au plus tard avril 2015) de la plateforme électronique de gestion du contentieux commercial et prévue pour la fin du mois de juillet
- la mise en production du système d'archivage électronique pour la mise à disposition
- la mise en place de toute l'architecture informatique.

**D'autres nouvelles mesures sont attendues dans les prochains jours....**